

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUNI 2020

Objet : **CLUB SECURITE ROUTIERE**

Membres élus présents : MM. AROT - BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – MM. PRADEL – VERNE -
Membres associés présents : MME MAULET – M. PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président

La DDT de l'Ain sollicite la CCI de l'Ain pour faire partie du futur club sécurité routière.

Pour mémoire, dans l'Ain, le Pôle sécurité routière mène depuis plusieurs années des actions de prévention sur le risque routier professionnel.

En 2017, la CCI a signé la charte nationale aux "7 engagements pour une route plus sûre" et a organisé une conférence sur ce thème.

En 2019, le risque routier professionnel demeure la première cause de mortalité au travail. L'instruction ministérielle du 09.04.2019 incite tous les départements à mettre en place des clubs entreprises sécurité routière. Il existe une douzaine de clubs en France pour combattre le risque routier et échanger sur les bonnes pratiques.

Une réunion s'est tenue le 25 septembre dernier, pilotée par le Directeur de Cabinet du Préfet, en présence de représentants de la chambre des métiers et de l'artisanat, de la CCI et des membres du Pôle sécurité routière État-Conseil départemental.

Il a été décidé de créer un club entreprises sécurité routière avec les entreprises signataires au niveau départemental de la charte aux "7 engagements pour une route plus sûre".

Cette entité, qui pourrait réunir autour de la Préfecture, le Conseil départemental, le SDIS de l'Ain, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat et des entreprises, permettrait aux membres d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de sécurité routière, afin de trouver des solutions pour faire diminuer les risques d'accident en milieu professionnel.

Un accompagnement serait réalisé par les intervenants du Pôle sécurité routière avec le matériel de prévention adapté et des outils de communication.

Un accompagnement serait réalisé par les intervenants du Pôle sécurité routière avec le matériel de prévention adapté et des outils de communication.

D'ores et déjà, suite à une présentation du chef de l'unité sécurité routière, Monsieur Cyril Faugère, devant les directeurs de service de la CCI le 4 février dernier, nous avons convenu d'organiser deux interventions "flash" auprès des collaborateurs de la Chambre durant le mois de la sécurité routière qui devait se tenir du 11 au 15 mai, avec un report à la semaine du 16 au 20 novembre prochain.

Nous utilisons nos espaces d'accueil de l'Hôtel consulaire et de CCI Formation pour mettre en avant les priorités sécurité routière en fonction des publics cibles.

La CCI de l'Ain étant signataire de la Charte sécurité routière, il vous est demandé de bien vouloir répondre favorablement à cette intégration à ce Club sécurité routière.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **CLUB SECURITE ROUTIERE**

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président, donne son accord pour intégrer le Club Sécurité Routière.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

